

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE.

Étaient présents : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjointes,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Claire BARRIN, M. Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration :

Mmes Nicole LAURIA, Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : MM. Pierre BIBOLLET, Maire, Pierre LESTAS, Maire-Adjoint, MM Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Élisabeth DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 23 janvier 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 23

Secrétaire : Mme Chantal PASSET, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---0000---

N° 2026/005 - BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - APPROBATION

Il est indiqué que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui facilite leurs travaux en amont.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à partir des comptes 2026. La Commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter de l'exercice 2025.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU du budget Principal de l'année 2025 fait ressortir les résultats suivants :

.../...

TABLEAU DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET DES RESULTATS 2025	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats 2024	2 110 323,11 €			1 015 041,53 €	2 110 323,11 €	1 015 041,53 €
Affectation du résultat				-765 041,29 €	0,00 €	-765 041,29 €
Opérations de l'exercice	10 211 339,10 €	11 966 117,57 €	10 885 443,34 €	12 166 530,12 €	21 096 782,44 €	24 133 683,52 €
TOTAUX	12 321 662,21 €	11 966 117,57 €	10 885 443,34 €	12 416 530,36 €	23 207 105,55 €	24 383 683,76 €
Résultats de clôture 2025	355 544,64 €			1 531 087,02 €	355 544,64 €	1 531 087,02 €
Restes à réaliser	1 183 458,99 €	1 065 889,00 €			1 183 458,99 €	1 065 889,00 €
TOTAUX CUMULÉS	13 505 121,20 €	13 032 006,57 €	10 885 443,34 €	12 416 530,36 €	24 390 564,54 €	25 448 536,93 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	473 114,63 €			1 531 087,02 €		1 057 972,39 €

M. le Maire se retire de la salle consulaire et la séance est placée sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, 1^{ère} Maire-adjointe.

Mme Michèle FAVRE D'ANNE invite les membres du Conseil municipal qui le souhaitent à s'exprimer.

En l'absence de remarque, Mme Michèle FAVRE D'ANNE propose l'adoption du compte financier unique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget Principal de l'année 2025.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 12 février 2026

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



La secrétaire de séance

Chantal PASSET



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **17 FEV. 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **18 FEV. 2026**

THÔNES, le **18 FEV. 2026**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

